



Le 03 juillet 2013

## Communiqué de presse

### **Une feuille de route pour organiser et réglementer la circulation des troupeaux dans les zones de parcours**

M. Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, a présidé, accompagné de M. Abdeladim El Hafi, Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la désertification, de M. El Yazid Zellou, Wali de la Région de Souss Massa Draa et de M. Brahim Hafidi, Président du conseil Régionale du Souss Massa Draa, une journée d'étude sur la transhumance dans les zones de l'Arganier, mercredi 03 juillet 2013 à Agadir.

L'objectif de la journée est d'échanger avec tous les acteurs concernés, experts, professionnels et société civile afin d'instaurer une gestion rationnelle de la transhumance, en vue d'harmoniser cette pratique culturelle et historique, dans le respect des évolutions liées à l'environnement et au contexte social et économique.

Cette journée a été marquée par la présentation des résultats des études réalisées par le Ministère de l'Agriculture, portant sur la transhumance dans le Royaume et la transhumance dans les provinces du sud, en l'occurrence dans les alres géographiques de l'arganier. Deux ateliers ont été organisés, portant respectivement, sur l'aménagement des parcours et le développement de la filière cameline, et sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, d'organisation et de réglementation relatives à la circulation des troupeaux dans les zones de parcours.

Une feuille de route a été élaborée au terme de la journée. Elle s'articule autour de trois axes : un premier axe portant le développement et l'aménagement des zones de parcours et le développement de la filière cameline, un deuxième sur la mise en place du cadre réglementaire et enfin, un troisième axe portant sur la mise en place des outils liés à l'organisation et au contrôle de l'activité.

L'intérêt porté à la question de la transhumance provient du risque écologique qu'elle présente en cas de surexploitation des zones de parcours. Les pertes dans les zones de l'arganier sont estimées à plus de 600 millions de dirhams l'année.

Les zones de parcours au Maroc s'étendent sur une superficie de 53 millions d'hectares dont 65% se situent dans les zones Sud. 800.000 hectares se situent dans les zones de l'arganier. La transhumance a connu des changements liés notamment, à la succession des années de sécheresse dans le Sud, à l'augmentation du nombre de troupeaux et à la dégradation des parcours.



La Division de la Communication

Tél. : 0537.66.56.33 – Fax : 05.37.76.67.40 – E-mail : [agridivcom@agriculture.gov.ma](mailto:agridivcom@agriculture.gov.ma)